

questions de documentation scientifique (3.9); préparation d'un répertoire mondial des savants et des institutions scientifiques (6.3); collaboration avec les Nations Unies et avec leurs Institutions spécialisées dans le domaine des sciences appliquées (6.72).

Le Directeur général est également chargé:

- 3.81 de maintenir une section de documentation sur le matériel scientifique.
- 3.82 de favoriser la normalisation de la terminologie scientifique et la préparation de dictionnaires plurilingues dans des domaines déterminés de la science et de la technologie.
- 3.83 de collaborer avec les Nations Unies et avec leurs Institutions spécialisées à propos de toutes les mesures que celles-ci pourront prendre en vue de l'établissement ou de la coordination des services de référence dans le domaine de la cartographie ou dans les domaines annexes, ou de la création d'équipes de spécialistes en matière de science et de technique de l'alimentation.
- 3.9 Publications
- 3.91 Normalisation des Publications scientifiques. Le Directeur général est chargé d'examiner l'intérêt qu'il y aurait à organiser une réunion en vue de la normalisation des publications scientifiques et de mettre à l'étude l'ordre du jour de cette réunion.
- 3.92 Comptes rendus analytiques. Le Directeur général est chargé:
- 3.921 d'aider au développement des index, des comptes rendus analytiques et des revues de textes scientifiques, en favorisant dans ces domaines la collaboration, la coordination et l'organisation sur le plan international; de convoquer à cet effet une conférence internationale sur les comptes rendus analytiques scientifiques.
- 3.922 d'encourager en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, les activités du Comité provisoire de coordination des Services de Comptes rendus analytiques médicaux et biologiques et d'aider celui-ci à organiser des réunions.
- 3.10 Conservation des ressources naturelles et Protection de la Nature. Le Directeur général est chargé